



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/127

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route

Vu le Code Forestier, Art. L131-10,

Considérant la demande de la CUMA FORESTIÈRE DU CENTRE VAR sise Pôle Forêt Quartier – Precoumin - 83340 LE LUC en date du 14 mars 2023, représentée par Monsieur MAGNETO Didier,

Considérant qu'il convient d'entretenir les ouvrages DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) afin de lutter et de limiter la propagation des incendies de forêts,

ARRÊTE

Article 1 :

La CUMA FORESTIÈRE DU CENTRE VAR est autorisée à circuler avec des engins forestiers sur les pistes DFCI CARMAURES, SIGNORET, LA BOURELLE et LA GLACIERE afin de procéder à l'entretien et au débroussaillage de ces voies d'accès.

Pendant la durée du chantier l'accès à ces pistes sera interdit. Exception est donnée aux secours et aux ayants droits.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 20 mars 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique du chantier seront mis en place, maintenus et retirés par la CUMA FORESTIÈRE DU CENTRE VAR qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 16 mars 2023.

Le Maire,

Fernand BRUNARI

